PLP – ACTION 13 - GOBELETS REUTILISABLES

Dans le cadre du Programme local de prévention des déchets 2010 – 2014 de la Communauté d'Agglomération du Pays de Romans, nous souhaitons inciter les communes et les associations du territoire à éviter l'achat des gobelets jetables et donc favoriser l'utilisation des gobelets réutilisables. Plus de 400 manifestations culturelles et sportives par an ont lieu sur le Pays de Romans, la CAPR proposerait une mise à disposition de gobelets réutilisables aux partenaires locaux via un prestataire de lavage. A la charge de l'organisateur de la manifestation le coût du lavage et les pertes de gobelets (récupérer le plus souvent par la consigne).

L'objectif

La production de déchets lors de manifestations peut se compter jusqu'à une dizaine de tonnes, dont certaines sont évitables. Les verres jetables qui jonchent systématiquement le sol sont le symbole même de la saleté et du non respect de l'environnement sur un événement.

Il s'agit de remplacer l'intégralité des gobelets jetables par des réutilisables sur l'ensemble des manifestations organisées sur le territoire. Pour les manifestations engendrant plus de 1500 participants, il sera stipulé dans la convention qui nous lie dans la gestion de leurs déchets que nous les incitons à avoir recours aux entreprises de location/lavage de gobelets réutilisables avec les coordonnées.

La CAPR a donc pour objectif d'inciter et faciliter l'utilisation des gobelets réutilisables par les associations locales et collectivités.

En 2011, 15 manifestations
En 2012, 30 manifestations
En 2013, 50 manifestations
En 2014, 70 manifestations

Ayant recours au Gobelet réutilisable

Les principaux avantages remplis par le gobelet réutilisable sont les suivants :

- ✓ Réduction de la nuisance environnementale
- ✓ Confort accru pour le public, à travers l'utilisation d'un gobelet solide
- ✓ Propreté du site et donc réduction de l'effort de nettoyage du site
- ✓ Education à l'environnement en questionnant chacun autour de l'idée du « jetable / durable ».

Le système du gobelet réutilisable et consigné est devenu une excellente alternative aux gobelets jetables en plastique. Composé lui aussi de polypropylènes (PP), le gobelet réutilisable est plus épais, très résistant, lavable en machine, génère moins de déchets et donc « durable ».

Le principe consiste à le remettre en échange d'une consigne significative (1€), ce qui permet d'en garantir la récupération, donc le lavage et la réutilisation. De plus, la consigne donne une dimension pédagogique au gobelet réutilisable : cette valeur de 1€ représente le coût de fabrication d'un gobelet et traduit également l'empreinte écologique qu'il génère au moment de sa production. La mise en place d'une caution entraîne donc chaque utilisateur à la responsabilité individuelle. De fait, le verre réutilisable n'est plus abandonné, il est réutilisé. Le concept du gobelet réutilisable est financièrement viable.

Le gobelet réutilisable pèse 6 fois plus lourd que le jetable ; théoriquement il doit donc être utilisé au moins 7 fois dans sa vie pour présenter un intérêt « écologique » à la production. La réutilisation avant lavage est un enjeu très fort et les conditions de sa réussite se trouvent au niveau des bars et du comportement des publics :

- Les serveurs doivent être sensibilisés et préparés aux enjeux du ré-usage, pour jouer le jeu de resservir dans le même gobelet, tant que possible au cours de la soirée - sauf demande du « client » ou changement de type de boisson.
- Les consommateurs doivent avoir compris le principe de la réutilisation, et donc utiliser un même gobelet au cours de la soirée, puis le rendre en fin de soirée pour une utilisation future.

La CAPR peut donc intervenir en sensibilisant d'une part les associations locales et les collectivités (en lien avec les interventions en amont sur les consignes de tri) et le grand public avec des panneaux explicatifs.

Favoriser le partenariat local

ADAPEI de la Drôme est une association qui a pour but de créer et gérer des établissements et services pour apporter soutien et accompagnement dans l'emploi des personnes handicapées. Sur le territoire du Pays de Romans, la Salamandre est un établissement de l'ADAPEI ayant pour activité principale la restauration : plus de 400 repas sont servis par jour. La Salamandre possède donc les moyens humains et matériels pour la mise en place du prêt de gobelet et de lavage dans des conditions d'hygiène optimales. Ses missions seront donc

- la gestion du stock de gobelets cédé par la CAPR
- la gestion de l'emprunt : retrait / dépôt
- le lavage des gobelets
- le reconditionnement

Pour les structures du territoire, la proximité, les plages horaires étendues, le prêt du gobelet et le coût de lavage compétitif sont un plus dans l'incitation dans l'utilisation du gobelet réutilisable.

La CAPR fait donc le choix de favoriser l'emploi local en s'appuyant sur les compétences du territoire. En investissement dans l'achat d'un stock de gobelet, la CAPR cède le stock à la Salamandre sous certaines conditions définies dans le cadre d'une **convention de partenariat**.

Calendrier :
Février à avril 2011 : étude de faisabilité du lavage de gobelet et gestion
Mai 2011 : Validation dans la démarche CAPR. Convention de partenariat avec la Salamandre.
Juin 2011 : Achat de gobelets et communication du projet
Juillet 2011 : Mise en place du projet.

Communication :

- Le gobelet :

« Gobelet consigné réutilisable » / Logo CAPR – Plan climat - Geste citoyen – durable… la CAPR vous invite à participer à un geste écocitoyen avec ce verre réutilisable.

- le mode d'emploi
- les panneaux d'information pour les manifestations : consigne
- auprès des associations et des collectivités

Indicateurs de suivi :

- ✓ Nombres de structures par an ayant recours au gobelet réutilisable auprès de la Salamandre
- ✓ Enquête qualitative : retours d'expérience sur l'utilisation des gobelets réutilisables (facilité d'utilisation, nettoyage du site…), et retour des agents de collecte sur la quantité de déchets retirés